

GARANTIE D'USINE LIMITEE

Période de garantie, studer care

Studer Innotec SA (ci-après Studer Innotec) garantit que sa gamme complète de produits est exempte de défauts de fabrication et de matériaux pendant la période de garantie applicable :

- Pour l'aj, variostring, variotrack, xtender, next et tous les accessoires fabriqués par Studer-Swiss : 10 ans à compter de la première des deux dates suivantes : (i) 6 mois à compter de l'expédition par Studer Innotec, et (ii) la vente finale du produit.

Extension de garantie, studer care+

Pour l'interface next3 + nx, une période d'extension de garantie supplémentaire de 5 ans (garantie totale de 15 ans) est proposée au prix de 990.- francs suisses. Cette extension de garantie peut être contractée dans les 2 ans suivant la date de fabrication et garantit le remplacement du produit, en cas de panne, pour le reste de la période de garantie. Le produit de remplacement est fourni sur la base du "meilleur effort". L'éligibilité à la garantie sera confirmée après réception du produit défectueux par Studer ou son centre de service.

L'extension de garantie est soumise aux restrictions suivantes :

- Elle ne couvre pas les défauts dus à la défaillance des composants suivants qui sont sujets au vieillissement par des conditions difficiles : ventilateurs et condensateurs.

Critères d'éligibilité à la garantie

Seul le premier propriétaire du produit sur le lieu de la première installation est éligible à une réclamation en vertu de la garantie. La revente ou la réinstallation du produit sans l'autorisation de Studer Innotec entraînera la nullité de la garantie.

Couverture de la garantie

Au cours des périodes de garantie et d'extension de garantie, Studer Innotec s'engage à réparer ou à remplacer gratuitement, à son entière discrétion, le produit défectueux. La société Studer Innotec ne sera pas tenue responsable des dommages, qu'ils soient directs, circonstanciels, spéciaux ou consécutifs, causés par la négligence ou la faute, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages.

Exclusions

Cette garantie ne s'applique pas lorsque le produit a été utilisé de manière incorrecte ou négligente, qu'il a été installé de manière incorrecte ou réparé par toute autre personne que Studer Innotec ou l'un de ses partenaires de service qualifié (QSP). Pour pouvoir bénéficier de la garantie, le produit ne doit en aucun cas avoir été démonté, modifié ou avoir subi des dommages physiques internes ou externes.

- Cette garantie ne couvre pas les dommages issus d'une utilisation non conforme, notamment :
 - Inversion de la polarité de la batterie.
 - Installation inadéquate du produit et/ou de ses accessoires.
- Choc mécanique ou déformation.
 - Contact avec du liquide ou oxydation par condensation.
- Utilisation dans un environnement inapproprié avec exposition à la poussière, à des vapeurs corrosives, à l'humidité, à des températures élevées, etc.
 - Intrusion d'insectes, d'animaux ou de tout autre organisme vivant.
- Casse ou endommagement causé par la foudre ou une surtension issue d'une cause externe.



- Endommagement des terminaux de connexion et des vis en raison d'une mauvaise utilisation ou d'un serrage incorrect.
- Endommagement pendant le transport.
- Cas de force majeure.

Service de la garantie

Studer Innotec reste propriétaire de toutes les pièces retirées des produits réparés. Studer Innotec utilise des pièces neuves ou reconditionnées fabriquées par différents fabricants lors des réparations sous garantie et de la construction des produits de remplacement. Si Studer Innotec ou l'un de ses partenaires de service qualifié (QSP) répare ou remplace une pièce d'un produit, sa période de garantie est : (i) le temps restant sur la période de garantie originale ou (ii) 6 mois à partir de la date d'expédition de chez Studer Innotec ou de chez le partenaire de service qualifié (QSP), celle retenue étant la plus longue.

Procédure de garantie

Si un produit nécessite une révision, le revendeur du produit doit d'abord être contacté. Si le revendeur ne peut pas être contacté ou s'il n'est pas en mesure d'assurer la révision, la société Studer Innotec doit être contactée directement.

Si Studer Innotec ou un partenaire de service qualifié (QSP) estime que le produit doit être envoyé pour révision, un formulaire de retour de révision est nécessaire avant que le produit ne puisse être accepté pour effectuer sa révision.

Toute réclamation au titre de la garantie doit être accompagnée de toutes les informations nécessaires du traitement de la réclamation au titre de la garantie, notamment et lorsque applicable, la facture d'achat, le numéro de série du produit, la date d'installation et le certificat d'extension de garantie. Le produit défectueux doit être renvoyé au partenaire de service qualifié (QSP) ou à Studer Innotec au frais de l'expéditeur.

ATTENTION ! Le transport et l'emballage doivent être organisés afin d'éviter tout dommage au produit.

Restriction d'utilisation pour assistance vitale

En règle générale, Studer Innotec interdit toute utilisation de ses produits dans des applications liées à un élément vital où l'on peut raisonnablement s'attendre à une défaillance du produit Studer Innotec qui pourrait entraîner un problème de sécurité ou d'efficacité. Studer Innotec ne recommande l'utilisation d'aucun de ses appareils pour les soins directs aux patients. Studer Innotec ne vendra jamais sciemment ses produits pour de telles applications à moins qu'il ne reçoive une assurance écrite que les risques de blessures ou de dégâts ont été réduits au minimum. Le client en assume tous risques et la responsabilité de Studer Innotec est en correctement protégée par les circonstances actuelles.

Droit applicable et for juridique

Le droit suisse est exclusivement applicable et le for juridique est Sion, Suisse.

Divisibilité

Si une section des modalités et conditions d'utilisation énoncées ci-dessus est reconnue invalide, nulle ou non exécutoire en vertu d'une loi nationale ou internationale, elle ne doit pas affecter les autres sections des modalités et conditions d'utilisation.

Sion, 20 décembre 2022